



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
NUMÉRO 2025-001

Avis est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Casimir qui aura lieu le lundi 10 février 2025 à 19h30, au 220, boulevard de la Montagne à Saint-Casimir (Québec), le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Lot 3 927 085 / 859, chemin de l'Île Grandbois / Zone agricole A-10

Demande numéro 2025-001, faite le 7 janvier 2025, par M. Christian Tremblay propriétaire du lot 3 927 085 situé au 859, chemin de l'Île Grandbois en regard d'un projet d'agrandissement de son garage, qui est actuellement de 109.25 mètres carrés à 148.25 mètres carrés, ce qui contrevient aux normes prescrites à l'article 7.2.4 du Règlement de zonage 139-2015 qui est de 120.00 mètres carrés.

Toute personne intéressée pourra, avant que le conseil ne prenne sa décision sur cette demande, transmettre ses commentaires par écrit avant le 31 janvier 2025 12h00 (midi) à la Municipalité de Saint-Casimir 220, boulevard de la Montagne Saint-Casimir, QC G0A 3L0 ou par courriel à : rene.savard@saint-casimir.com

DONNÉ À SAINT-CASIMIR, ce 13^e jour de janvier 2025

René Savard
Directeur général et greffier-trésorier